

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre de l'année 2010 du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain, tenue à l'hôtel de ville de Champlain, au 819, Notre-Dame, Champlain (Québec), le 27 janvier 2010 à 19 h 30

Sont présents : M. Jean Houde – Ville de Champlain
M. Éric Allen – Observatoire du CEGEP de Trois-Rivières
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie
M. Philippe Dusol – Citoyen
M. Jacques Normandin – Association sportive et écologique de la Batiscan
M. Jean-Robert Barnes – MRC Des Chenaux

Sont absents : M. Marcel Marchand – Représentant municipalité de Champlain
M. Claude Pintal - Citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, monsieur Jean Houde ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean Houde invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée. Puis, il fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

M. Éric Allen demande à ce qu'on ajoute au varia le point suivant : pollution lumineuse.

Il est proposé par M. Éric Allen et appuyé par M. Philippe Dusol d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2009;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 18 mars 2009;*

5. *Révision des règles de fonctionnement du comité de vigilance;*
6. *Données périodiques sur la qualité des eaux usées (lixiviat);*
7. *Demande de modification du décret;*
8. *Varia ;*
9. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
10. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 MARS 2009

M. Jean Houde fait la lecture du procès-verbal de la rencontre 18 mars 2009.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Éric Allen, appuyé de M. Jean Houde, propose que le procès-verbal du 18 mars 2009 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 MARS 2009

M. Jean Houde mentionne que la demande de financement pour le projet de construction d'une route de contournement suit son cours. Des demandes d'information complémentaire ont été reçues. Le montage financier correspond à 33 % gouvernement provincial, 33 % gouvernement fédéral, et 33 % de la municipalité.

En ce qui concerne les matières reçues au lieu d'enfouissement technique de Champlain en 2009, M. Jean Houde fera parvenir, à M. Patrick Simard, le tableau des entrées sur le site de 2009. M. Simard transmettra ce tableau aux membres du comité de vigilance.

M. Jacques Normandin désire savoir les prévisions pour 2010. M. Jean Houde mentionne que le lieu d'enfouissement devrait recevoir entre 75 000 et 80 000 tonnes en 2010 (tout dépendant de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

5. RÉVISION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE

Le secrétaire, M. Patrick Simard, rappelle aux membres du comité de vigilance que les règles de fonctionnement du comité de vigilance prévoient que le mandat des membres est de 2 ans. Suivant ces règles il devrait donc avoir une rencontre publique pour réélire les membres du comité.

Après discussions, il est convenu qu'un mandat de 2 ans, au rythme de 2 ou 3 rencontres par année, n'est pas suffisant pour assurer le bon fonctionnement du comité de vigilance.

Il est proposé par M. Jacques Normandin, et appuyé de M. Jean-Robert Barnes d'allonger le mandat des membres du comité à 4 ans.

À partir de 2011, et à tous les 4 ans par la suite, les citoyens habitant dans le voisinage du lieu d'enfouissement technique, les groupes ou organismes locaux ou régionaux voués à la protection de l'environnement et les groupes ou organismes locaux ou régionaux susceptibles d'être affectés par le lieu d'enfouissement seront invités à participer à une rencontre et à déléguer de nouveau leur représentant.

6. DONNÉES PÉRIODIQUES SUR LA QUALITÉ DES EAUX USÉES (LIXIVIAT)

M. Jacques Normandin souligne qu'il serait intéressant que les membres du comité de vigilance aient, de façon régulière, des données sur la qualité des eaux de lixiviat. M. Jean Houde mentionne que la municipalité doit remettre annuellement au MDDEP un rapport compilant les données de la qualité des eaux de lixiviat de l'année précédente. M. Houde mentionne que ce rapport sera aussi envoyé au secrétaire pour qu'il puisse le faire parvenir à tous les membres du comité de vigilance.

M. Jean Houde explique que l'imperméabilisation du lieu d'enfouissement est assurée par un mur de bentonite ancré dans un fond d'argile à 11 mètres dans le sol.

7. DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET

M. Jean Houde explique que la demande de modification du décret du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain a été faite afin que le volume de matières résiduelles permis correspondent aux différentes ententes régionales intervenues depuis le dernier décret.

Une augmentation du volume de matières résiduelles que peut recevoir le lieu d'enfouissement est prévue si une route de contournement est construite.

8. VARIA

Au niveau de la pollution lumineuse, M. Éric Allen informe M. Jean Houde que les lumières du lieu d'enfouissement de Champlain demeurent encore allumées la nuit. M. Houde fera les démarches nécessaires pour régulariser cette situation.

M. Allen souligne également que les lumières de l'usine Nutra ne sont pas éteintes la nuit, comme il avait été entendu.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité aura lieu vers la fin du mois de septembre 2010, un mercredi à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Champlain, 819, Notre-Dame. En début septembre, le secrétaire consultera les membres pour identifier la date de la rencontre.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 24^{IÈME} JOUR DE NOVEMBRE 2010



Patrick Simard
Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
sanitaire de Champlain